

QU'EST-CE QUE LE CICA ?

Le Comité d'Initiative et de Consultation de l'Arrondissement - CICA - a été créé par la loi de décentralisation du 31 décembre 1982 pour les villes de Paris, Lyon et Marseille.

Le CICA est **une instance de démocratie locale et participative** pour les associations.

Son objectif est double :

- > Dynamiser la vie associative
- > Favoriser le dialogue entre le Conseil d'arrondissement et les associations

Dans le 18^e arrondissement, le CICA rassemble de nombreuses associations !

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

A la demande des associations, le CICA se réunit **une fois par trimestre sous la présidence du Maire, ou de son représentant, et en présence des élus d'arrondissement et de personnalités qualifiées invitées.**

Ces rencontres ont pour objet de débattre et de proposer des pistes de réflexions sur une thématique locale préalablement proposée par le Groupe d'Animation Locale et sélectionnée par le Maire.

Pour faire vivre le CICA et préparer ses travaux, un Groupe d'Animation Locale est constitué. Il est renouvelé tous les trois ans.

LE GROUPE D'ANIMATION LOCALE



MISSIONS

- > Formuler des propositions au Maire sur les thèmes du CICA
- > Préparer les débats du CICA en constituant si besoin des groupes de pilotage, en préparant les séances plénières avec les élus concernés. Quelques exemples de thématiques abordées : les locaux associatifs, les financements associatifs, rôles des associations dans la participation citoyenne, Associations, services de la Ville et de l'Etat : quelles interactions au bénéfice des publics précaires ?, ...
- > Participer à l'animation locale en proposant ou en participant à différentes manifestations associatives



COMPOSITION

Le Groupe d'Animation Locale est composé de 3 associations dans chacun des domaines suivants :

- > Arts et culture
- > Sports, loisirs, santé
- > Education, recherche, enfance, jeunesse, famille
- > Social, humanitaire, lutte contre l'exclusion
- > Engagement dans la cité et relations internationales